

Plus d'enfermement pour les mineurs étrangers non accompagnés!

Jusqu'il y a peu, les mineurs étrangers non accompagnés (Mena) qui se présentaient à nos frontières sans les documents nécessaires étaient détenus dans des centres fermés. La situation, sur notre territoire, de ces enfants et adolescents au vécu parfois accidenté (guerre, famine, insécurité...) a mobilisé de nombreuses associations dont la Ligue des familles.

> Propos recueillis par Samira Loulidi

Le 20 juin, à l'occasion de la Journée mondiale des Réfugiés, la Ligue des familles a remis à Christian Dupont, ministre de l'Intégration sociale en charge de l'accueil des demandeurs d'asile, 6281 signatures destinées à soutenir durablement les lieux d'accueil adaptés aux besoins et aux réalités des mineurs étrangers non accompagnés (Mena)⁽¹⁾. Le Ligueur a rencontré le ministre Christian Dupont, auteur d'un amendement au projet de loi sur l'accueil des demandeurs d'asile visant à mettre un terme à l'enfermement des Mena, approuvé le 9 juin par le Conseil des ministres.

Le Ligueur: *Quelles sont les mesures qui ont été prises pour que les mineurs étrangers non accompagnés ne se retrouvent pas enfermés ou dans la rue?*
Christian Dupont: "Depuis un an et

demi, on a deux centres d'observation et d'orientation (ndrl: à Steenokkerzeel et Neder-over-Heembeek) dans lesquels les mineurs sont observés et orientés vers les meilleures structures possibles,

avec un accompagnement médical et psychologique. On essaye de tracer leur parcours, voir quel est leur projet de vie... Ça, c'est pour ceux qui arrivent dans nos centres. Pour ceux qui arrivaient à la frontière et allaient dans des centres fermés, nous avons créé des centres sécurisés où, après leur identification, soit après un maximum de trois jours, ils auront le même traitement que nos Mena habituels. Dorénavant, il n'y aura donc plus de mineurs nouvellement arrivés se retrouvant dans un centre fermé plus de temps qu'il ne faut pour vérifier leur âge. Ceci concerne une cinquantaine de Mena par an.

La deuxième mesure consiste à créer des initiatives locales d'accueil (ILA-Mena) spécialisées. C'est un projet pilote: au lieu d'octroyer aux CPAS l'aide matérielle destinée aux Mena, nous allons utiliser ce budget pour créer des structures collectives dans lesquelles les plus âgés d'entre eux pourront s'habituer à entrer dans la vie active, à vivre de la manière la plus autonome possible. Par ailleurs, on négocie avec les Communautés un accord de coopération pour harmoniser nos politiques".

L. L.: *Ces centres d'observation et d'orientation ont-ils été pensés à l'échelle des jeunes?*

Ch. D.: "Steenokkerzeel se trouve

vraiment dans un cadre superbe. Il y a un très beau parc et les chambres sont coquettes. C'est un lieu de vie qui me paraît très agréable. Neder-Over-Heembeek, c'est l'ancien hôpital militaire. Donc... c'est un ancien hôpital! Il n'y a rien à dire au niveau du confort minimum et l'encadrement est idéal. Les conditions de vie sont réunies pour des jeunes de leur âge. Ils sont scolarisés et tous ont un tuteur qui les aide dans les démarches administratives, juridiques, etc."

L. L.: *Ces mesures et projets s'inscrivent-ils dans le long terme?*

Ch. D.: "Les deux centres d'observation et d'orientation sont pensés à long terme. Le centre Mena-frontières (ndrl: le lieu où les jeunes restent trois jours maximum) aussi. Et nous avons les moyens (qui viennent du gouvernement fédéral) de les faire vivre. L'accord de coopération que nous devons avoir avec les Communautés va nous permettre de dispatcher, si j'ose dire, les Mena qui sortent de nos centres d'orientation vers la structure qui leur convient le mieux: protection de la jeunesse, association, internat, habitat collectif, tutelle parentale pour les très jeunes... Quant au centre ILA-Mena, c'est une expérience pilote qui doit être développée. C'est la seule qui ne soit pas pérennisée". ■

(1) La Ligue des familles, Amnesty International et le Cré, soutenus par l'Unicef et une série d'organisations de défense des réfugiés ont récolté ensemble 18.000 signatures contre l'enfermement des familles dans les centres fermés. Ces signatures ont été déposées le 20 juin auprès du ministre de l'Intérieur, Patrick Dewael.